



Le bulletin de Fontenay

N°5
Avril 2016

Le mot du Maire

Chères Fontenaysiennes, chers Fontenaysiens,

C'est à l'unanimité que le conseil municipal, lors de sa réunion du 15 mars 2016, a adopté le budget que la municipalité lui a présenté, budget un peu moins ambitieux que par le passé mais responsable et surtout sans augmenter vos, nos impôts.

Dans la continuité de 2015, le budget de 2016 s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités locales avec des baisses sans précédent de la dotation forfaitaire versée par l'Etat.

Les efforts engagés pour diminuer les coûts de fonctionnement vont se poursuivre cette année encore. Hors les petits programmes de renouvellement de matériel ou d'entretien courant, les investissements seront ciblés de façon prioritaire et réalisés en fonction des subventions obtenues et de nos possibilités financières.

L'hiver s'achève, les beaux jours reviennent et, avec eux, l'envie de chouchouter son environnement, préparer son jardin, semer, planter fleurs et légumes, l'envie de sortir, de flâner, de découvrir, bref, de profiter de notre commune...

Pour ce faire, deux bonnes nouvelles, la première est l'ouverture de la pêche au plan d'eau le 1^{er} mai, et la seconde : il vous est possible d'emprunter le nouveau chemin pédestre qui longe la Vègre jusqu'au Gué des Blés.

Merci aux adjoints, aux conseillers municipaux, aux membres des associations, dont l'engagement de chaque jour permet de faire de Fontenay, un village où il fait bon vivre...

Bien à vous,

Monique LHOPITAL



Mise en conformité du Cimetière Communal

Avis municipal

* Le mardi 15 mars 2016, Mme Monique LHOPITAL a sollicité l'accord du Conseil Municipal sur l'opportunité d'engager les procédures de mise en conformité du Cimetière communal au regard de la législation en vigueur. Après analyse, le conseil a validé et accepté ce projet (voir le compte-rendu de séance).

* La commission « Cimetière » s'est rendue sur place à plusieurs reprises et a procédé à l'établissement de trois listes de sépultures.

1- Concessions perpétuelles en état d'abandon : un premier constat d'abandon sera effectué courant mai, les dites concessions entreront ensuite dans une procédure de reprise pour 3 ans (2016-2019).

Toute personne susceptible de fournir un renseignement sur ces concessions abandonnées est instamment priée de s'adresser à la mairie.

2 – Sépultures sans concessions (relevant du régime du Terrain commun)

Les inhumations en terrain commun sont faites dans un emplacement mis gratuitement à disposition des familles pour une durée qui ne peut en principe excéder 5 ans. L'équipe municipale a décidé préalablement à la reprise de ces sépultures d'accorder un délai aux familles concernées.

3 – Concessions trentenaires ou cinquantenaires arrivées à leur terme.

L'équipe municipale a décidé préalablement à la reprise des sépultures dont les concessions sont échues parfois depuis très longtemps d'accorder un délai aux familles concernées.

En conséquence les familles utilisant jusque-là des sépultures sans concessions **(2)**, ou dont les concessions sont échues **(3)** doivent prendre contact avec la mairie pour régulariser leur situation. **Le délai s'achèvera au 31 décembre 2016**

* Passé ce délai, la commune procédera progressivement à la reprise de ces sépultures en l'état, et les restes mortels seront inhumés avec toute la décence requise dans l'ossuaire communal. Un registre sera tenu en mairie.

* Un panneau est placé sur chaque sépulture concernée.

* **Les listes des sépultures concernées sont affichées du 17 mars au 31 décembre 2016, sur les tableaux d'affichage du cimetière et de la mairie.**

* **Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.**



Dans le cadre de la mise en conformité du **cimetière**, un ossuaire a été installé près du Jardin du Souvenir. Les thuyas malades ont été remplacés par une haie persistante plus colorée et un nouveau grillage sera prochainement posé.

PLAN D'EAU COMMUNAL

REGLEMENTATION POUR LA SAISON 2016

- **La carte de pêche est obligatoire** : en vente au Restaurant le St Philibert 4 place St Philibert 72350 Fontenay sur Vègre. Cette carte est strictement personnelle, une seule est autorisée par pêcheur, celle-ci devra être présentée à toute réquisition du garde ou des membres de la commission de la pêche.
- La carte donne droit de pêcher
 - Adultes : deux cannes maximum
 - Enfants de moins de 12 ans : 1 seule canne

Tarifs à la journée : Enfants de 8 à 12 ans : **2 Euros** - Adultes : **5 Euros**

Carte Saison 2016 : valable du 01/05 au 30/10/2016 : 20 €

➤ **Dates et horaires d'ouverture**

Ouverture de la pêche au plan d'eau : **Dimanche 1er Mai 2016**

- Samedi, dimanche, lundi, mercredi et jours fériés jusqu'au 30 Juin 2016.
- Tous les jours du 1er Juillet 2016 au 30 Octobre 2016

Horaires : 8 h – 20h (sauf journées truites)



Nouvelles brèves...

La municipalité a mis en place des actions de répression (amende) contre ceux qui imposent au reste de la population une dégradation du cadre de vie en abandonnant leurs ordures sur la voie publique.

L'agrandissement du local technique communal va prochainement être réalisé. Sa superficie va être doublée, l'accès sera plus facile, le bâtiment sera plus en phase avec l'environnement et va permettre de stocker entre autre le mobilier « inutilisé » de la salle des fêtes.



La création du site Internet nous a permis de rendre la communication municipale plus lisible, de toucher de nouveaux publics et d'informer en temps réel. Depuis août 2015, le nombre de visiteurs n'a cessé d'augmenter : 188 visiteurs différents en septembre 2015... 426 en mars 2016 !

Dans le cadre des travaux connexes, des plantations de haies et d'arbres isolés ont été réalisées sur le territoire notamment dans l'emprise de la LGV mais aussi le long du chemin pédestre nouvellement créé, près de la lagune et autour du pré communal situé derrière le cimetière.

Les enfants de nos écoles travaillent depuis plusieurs mois sur le thème du cirque : interventions d'animateurs de la CCLBN, sortie au Mans au cirque Bouglione, classe de découverte du cirque 17 au 27 mai, ateliers encadrés par l'école de cirque Mimulus de Fresnay, spectacle sous chapiteau le vendredi 27 mai, fête de l'école le dimanche 26 juin avec un spectacle par un artiste de l'école de cirque Mimulus, exposition des travaux réalisés...



Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 qui se déroulera le :

Dimanche 8 Mai 2016

Rendez-vous à **11h30** dans la cour de la Mairie pour un déplacement vers le Monument aux Morts place Saint Philibert accompagnés par les musiciens de la Chantenaysienne.

A l'issue du dépôt de gerbe, un Verre de l'Amitié sera servi dans la salle des fêtes.

Fontenay-sur-Vègre

Bienvenue sur le site officiel de la commune



<http://www.fontenay-sur-vegre.mairie72.fr/>

Mairie

FONTENAY sur VÈGRE

Tél : 02 43 95 52 10

Courriel :

mairie.fontenay.sur.vegre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :
Mardi, jeudi, vendredi : de 9h15 à 12h15

Communauté de Communes



24 r Pont de 4 Mètres, 72540 LOUE

Tél : 02 43 92 31 58